

Civisme
Nul n'a le droit
de se faire
justice !

P 2

**Renouvellement
de la CENI**
Le CAR et l'ANC
manquent à
l'appel

P 3

**Les responsables du
CST devant la justice:**
**Les charges
s'alourdissent**

P 3



LE

LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 080 mercredi 11 juillet 2012 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

La rouille des libertés publiques

Le CST a manifesté dimanche dans le calme à Kpalimé. Les forces de l'ordre ont encadré la manifestation dans une atmosphère empreinte de respect mutuel. La preuve est ainsi faite que le droit de manifester sur la voie publique ne souffre d'aucune restriction au Togo.

Bien au contraire une loi a été adoptée pour élargir le champ des libertés publiques. C'est un acquis. Il nous appartient à tous de le rendre irréversible.

Les casses des 12 et 13 juin ont montré qu'en matière de libertés publiques les abus sont comme la rouille. Ils rongent le métal le plus précieux et finissent par vider les droits les mieux établis de leur substance. Et sous tous les cieux, les droits perdus à force d'abus ne laissent que les yeux pour pleurer. ■

La Rédaction



Le Collectif « sauvons le Togo » peine à mobiliser à l'étranger

Une dizaine de togolais à la manifestation de Genève

P 3

5ème édition de la Foire
artisanale du Togo
**La ville de
Kara parée
aux couleurs
de FA-Togo**

P 2

19ème sommet de l'UA
**Le duel entre le gabonais
Jean Ping et la sud
africaine Dlamini Zuma
prendra t-il fin à Addis
Abeba?**

P 7

5ème édition de la Foire artisanale du Togo La ville de Kara parée aux couleurs de FA-Togo

L'artisanat est un secteur d'activité qui prend de plus en plus une part importante dans l'économie nationale. En 1970 ce secteur représentait déjà 7% dans le PIB national. Aujourd'hui, ce taux est de 18% ce qui amène le gouvernement à s'impliquer de plus en plus dans ce secteur. Aussi l'artisanat vient en aide à l'agriculture du Togo dans une proportion de 48%. Comme on le voit c'est un secteur qui contribue énormément à la réduction du chômage, en aidant les jeunes déscolarisés à trouver un métier stable et Perrin, qui nourrit son homme et en même temps de contribuer à l'économie nationale. De plus en plus de jeunes qui intègrent les métiers de l'artisanat au Togo, ont un niveau de scolarité élevé. Cela permet à ce secteur d'être plus attractif par les offres qu'elle propose. Ces jeunes apportent de l'innovation à tous les niveaux surtout en ce qui concerne leur passion pour les nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC) ce qui permet un tant soit peu de faire face à la concurrence rude sur le marché internationale. C'est dans ce contexte que la ville de Kara accueille la cinquième édition de la foire artisanale du Togo (FA-Togo). L'on peut dire sans se tromper que cette foire est définitivement entrée dans les habitudes. Le Togo aussi à l'instar des pays de la sous-région ouest africaine a un cadre périodique où ses artisans peuvent faire valoriser leurs créations, échanger avec les artisans des autres horizons ainsi que autres partenaires. Ceci est une évolution notable pour l'artisanat togolais. Car cette foire qui contribue déjà dans l'économie nationale, permet de valoriser le patrimoine culturel nationale et contribue pour le bien-être des artisans togolais. Le thème de cette année à savoir : l'artisanat togolais dans le commerce international, permettra aux nombreux participants venus de 15 pays et avec 200 stands dont 150 sont actifs de mieux lutter contre la concurrence internationale. Le comité d'organisation de cette édition, tient à faire mieux que la précédente édition de Sokodé. L'esplanade du palais de congrès de Kara où la



Mme Essomandan GNASSINGBE (au milieu) à l'ouverture de FA 5

foire se tiendra pendant dix jours, est déjà prise d'assaut par les habitants de la ville. A l'ouverture, il y avait une foule mais pas la foule des grands jours, mais nul doute que l'engouement montera progressivement durant les jours à venir.

Cette foire vient donner une bouffée d'oxygène à l'artisanat local qui mine de rien n'est pas à négliger. Parmi les nombreux stands qui s'animent déjà nous avons pu noter le stand des potières de Tcharè et celui des artisanes du centre artisanal féminin de Landa, spécialisées dans le tissage des pagnes. Les mets culinaires locaux entre autres les beignets et galettes d'haricot, les sauces diverses et la boisson locale le Tchoukouto sont de la partie, exposés et présentés en dégustation aux visiteurs étrangers. Rappelons que, avant la coupure du ruban symbolique par la présidente de FA-Togo et le représentant de la ministre du développement à la base de la jeunesse et de l'artisanat, le public présent ont suivi avec attention la prestation de quelques groupes folkloriques de la région et les allocutions des quelques personnalités présentes à l'ouverture de cette foire artisanale du Togo dont le mot de bienvenu du préfet de la Kozah.■

Wilfried Ted

Civisme Nul n'a le droit de se faire justice !

Tous les manuels de droit sont unanimes : on n'a pas le droit de se faire justice soi-même et le seul détenteur de la justice est le pouvoir judiciaire. Mais malheureusement la propension à se faire justice est très constante dans nos milieux. Les crimes les plus atroces ont aussi droit à un jugement équitable. Se porter comme justicier dans un pays comme le notre n'a rien de légal donc à chaque fois que nous aurons à nous confronter à de telles situations imaginons un peu les conséquences qui découleraient et faisons confiance aux instances juridictionnelles de notre pays. La constitution togolaise garantit à tout citoyen et quelle que soit la situation, recourir à la vengeance est un acte qui expose à la loi. Une société dans laquelle il est permis à tout le monde de se faire justice soi-même s'apparente tout simplement à une jungle où la loi du plus fort triomphera. L'histoire du droit nous enseigne que pendant longtemps, quand un homme avait commis une faute, on se vengeait non seulement sur lui mais aussi sur sa famille et ses proches. Par la suite, les hommes se sont rendu justice en appliquant le "œil pour œil dent pour dent" aussi appelé la loi du talion. Progressivement, dans l'intérêt de la justice, et de l'avancée de la civilisation, la notion de vengeance a été remplacée par celle de la justice avec ses réparations et ses peines définies par la loi. Ayons confiance en la justice et évitons de nous faire justice nous-mêmes.■

Charles stagiare

Micro à l'Envers

Les confrères se prononcent sur l'actualité



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction
Schmidt EZA
BRHOOM Kwamé
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Magloire A.
Wilfried Ted
Correcteur
S. Didier

Infographie
Raphaël AHIABLE

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO
Imprimerie
La Colombe
Tirage
2000 exemplaires

Sujet de la semaine: «Les litiges fonciers au Togo, quelles solutions ?»

Emmanuel Vivien Tomi, D.P Plume libre



Le problème foncier est très crucial dans notre pays. Vous savez, au Togo, la terre appartient aux individus, contrairement à d'autres pays où la terre appartient à l'Etat. Ça été une grave erreur au départ de reconnaître aux collectivités le droit de propriété sur les terres. Aujourd'hui cela est l'origine des systèmes de double ventes des lopins de terre. Plusieurs affaires sont pendantes devant nos tribunaux. Ce qui aggrave la situation c'est la corruption qu'il y a sur toute la ligne même au niveau de la justice et des services de CADASR.

Juridiquement, un terrain muni d'un titre foncier est en principe inattaquable mais malheureusement vous allez trouver des parcelles de terre avec plusieurs titres fonciers. Dans ce cas c'est l'Etat qui est défaillant par la faute de certains agents véreux il faut une formation civique pour tous. Et la justice doit jouer son rôle. Il y a trop de lenteurs administratives et il faut rendre le système de titre foncier plus accessible, plus crédible, plus rapide et plus efficace.■

Ayi Atayi, administrateur général du site d'information www.planeteinfo.com



Ce dysfonctionnement relève des Coûts trop élevés et de l'inefficacité de l'administration avec l'appui des hommes de loi qui sèment assez du désordre autour des affaires de titre foncier au Togo. La justice a l'impérieux devoir de faire des enquêtes pour étudier la situation et voir comment l'améliorer. Il faut noter aussi que ces dysfonctionnements constatés sont vraiment dus aux lenteurs administratives. A l'heure actuelle personne n'est en mesure de vous donner la durée précise nécessaire pour obtenir un titre de propriété. De surcroît, je crois qu'il y a des taxes à payer à l'état tout au long de la procédure. Il faudrait que la réforme

foncière devienne une action prioritaire du gouvernement car sans la sécurisation juridique, il ne peut y avoir de développement économique. Que cette réforme soit déjà mise en branle dans d'autres pays ou pas ce n'est pas l'essentiel. Il n'y a pas de raison que ça ne marche pas au Togo. Nous ne serons pas les derniers à réagir et face à ce problème c'est très délicat Rien ne pourra arrêter les litiges fonciers à mon humble avis s'il n'y a pas de nouvelles réformes dans ce secteur. La corruption gagnera toujours le terrain. L'Etat doit prendre ses responsabilités. Tout dépend de la volonté politique.■

Isidore Akollor, DP Actu EXPRESS



Les litiges fonciers constituent sans nul doute, une véritable bombe à retardement au Togo. Pour la désamorcer, l'autorité judiciaire doit prendre ses responsabilités et ne jamais trancher au gré des intérêts personnels ou partisans. Les magistrats doivent jouer leur partition en ne disant que le droit. Tel n'est malheureusement pas le cas.

Outre les magistrats, l'autorité administrative que sont les préfets, les maires, les Chefs canton, les Chefs du village et des quartiers doit aider à la résolution des

litiges au lieu de les aggraver en cautionnant les doubles voire triples ventes.

Enfin, un ménage s'impose au sein des services administratifs compétents (Domaine et CADASR) pour assainir l'établissement des titres fonciers et éviter qu'un même terrain se retrouve avec deux ou trois titres. Parfois, c'est bizarrement le dernier acquéreur qui possède le titre foncier le plus vieux, probablement antédaté.■

Le Collectif "sauvons le Togo" peine à mobiliser à l'étranger Une dizaine de togolais à la manifestation de Genève

Tout est parti d'un communiqué publié le 03 juillet 2012 par le leader du Mouvement Koffi Essiomié invitant les togolais et togolaises de la diaspora en Suisse à se mobiliser le 07 juillet pour dénoncer l'intervention des forces de maintien de l'ordre lors des récentes manifestations du CST.

Le communiqué reprenait à son compte le chapelet des revendications habituelles du CST, notamment le retour à la constitution du 14 octobre 1992, etc.

En choisissant la place des Nations Unies à Genève, célèbre place qui attire souvent beaucoup de monde, l'objectif inavoué de ce mouvement était de donner un écho international aux manifestations du CST au moment où se tient aussi la session des droits de l'homme.

Tout était donc bien préparé pour la manif du siècle avec des banderoles et des slogans hostiles.



Quelque manifestants à Genève

Seulement, les choses ne sont pas produites comme souhaitées. La manifestation n'a tout simplement pas eu lieu parce que pour manifester et avoir un écho, il faut être nombreux, or à peine 10 togolais sont sortis. Une goutte d'eau dans la mer, vu le nombre très élevé des ressortissants togolais résidant en Suisse. Ce groupuscule a dû attendre pendant longtemps sous le soleil estival en espérant que le nombre allait s'accroître, peine perdue. Il a dû plutôt disparaître comme par enchantement.

La diaspora togolaise en Suisse avait d'autres chats à fouetter. Elle a sans doute compris que ces genres méthodes de qui consistent à jeter du discrédit sont passés de mode au moment où des efforts sont menés tous azimuts pour libérer le pays des démons de la division.

Des efforts qui sont d'ailleurs reconnus et rappelés souvent à juste titre dans les instances multilatérales ou les délégations togolaises passent.■

D.E

Les responsables du CST devant la justice, les charges s'alourdissent

Les trois membres influents du Collectif "Sauvons le Togo" les avocats AJAVON Zeus et Jil Benoit AFANGBEDJI et Raphael KPANDE ADZARE étaient à nouveau hier devant le doyen des juges d'instruction dans le cadres des violences et casses qui ont émaillé les manifestations des 12 et 13 juin derniers organisées dans les rues de Lomé par le Collectif Sauvons le Togo. Hier, un nouveau chef d'accusation s'est ajouté: rassemblement illicite. Il s'agit en l'occurrence de la violation de la loi sur les manifestations publiques de 2011 en vigueur au Togo qui interdit des réunions publiques au-delà de 22 heures. En plus de cette nouvelle charge, La procédure ouverte contre les responsables du CST portait sur des charges de complicité de violences volontaires, destruction et dégradation des biens publics et privés. Les



leaders du CST qui se disent sereins face aux accusations sont pour l'instant libres de tout mouvement. Dans le cadre toujours de cette affaire, 54 personnes avaient été arrêtées. 6 ont été libérées le 6 juillet dernier.

Le CST annonce d'ailleurs un meeting le 15 juillet prochain à Lomé toujours au stade Oscar Anthony pour expliquer à ses militants la plateforme revendicative rendue publique depuis le 4 juin dernier. A plusieurs reprises, le meeting de Lomé a été empêché par les forces de l'ordre pour des raisons de sécurité. Mais le week end dernier le CST était dans le Kloti à Kpalimé où son meeting s'est déroulé sans problème.■

Fab

Renouvellement de la CENI Le CAR et l'ANC manquent à l'appel

Les dossiers de candidature pour le renouvellement de la Commission Electorale Nationale Indépendante CENI ont été clôturés le 6 juillet dernier. Les différents partis avaient eu pratiquement un mois pour déposer les dossiers de candidature qui seront étudiés puis soumis au vote lors d'une plénière à l'Assemblée Nationale. Si du côté des organisations de la société civile la moisson est très grande, du côté des partis politiques tout le monde n'a pas répondu à l'appel. Parmi les grands absents, on peut noter le Comité d'Action pour le Renouveau CAR un parti représenté à l'Assemblée Nationale. Selon des sources proches du CAR, on apprend que le parti de Me APEVON a adressé une correspondance au gouvernement pour obtenir certaines clarifications sur le processus électoral. N'ayant obtenu aucune réponse du gouvernement selon les mêmes sources, le parti des déshérités s'est tout simplement abstenu d'envoyer des noms pour le renouvellement des membres de la CENI dans la perspective des prochaines législatives. L'Alliance



Me APEVON (Pdt CAR)

J. P. Fabre (Pdt ANC)

Nationale pour le Changement ANC non plus n'a pas envoyé de candidature et cela ne surprend guère dans la mesure où l'ANC est membre du Collectif Sauvons le Togo qui brandit un certains nombres de revendications portant sur le cadre

électoral et une redéfinition des règles de jeu politique avec un retour pur et simple à la constitution de 1992 et bien d'autres revendications contenues dans la plateforme citoyenne rendue publique le 4, juin dernier.

Sauf peut être un retour en arrière à la faveur d'un dialogue, tout se fera dans la prochaine CENI sans le CAR l'ANC et bien d'autres partis membres du CST. On se demande alors si ces partis sont dans une logique du boycott des prochaines joutes électorales? Dans le cas contraire ce refus d'envoyer des candidatures pour le renouvellement de la CENI est perçu par des analystes politiques comme une énième erreur de certains partis de l'opposition ou tout simplement un grand pas en arrière.

En tout cas du côté des partis comme UNIR ou encore l'UFC on ne s'est pas fait prier. Des candidatures venant de ces partis ont été enregistrées. Il en est de même pour d'autres partis comme la CPP et ID.

Il faut dire que les prochaines législatives sont très attendues dans la mesure où elles constituent un véritable test de popularité pour plusieurs formations politiques notamment UNIR née sur les cendres du RPT, l'ANC née de la dissidence de certains militants de l'UFC. A-t-on peur de cette épreuve de vérité?■

PF

Assurance maladie au Togo : Des débuts difficiles mais la prise en charge progressive rapidement

L'Etat togolais depuis le mois de février 2011 a instauré un régime obligatoire d'assurance maladie pour les agents publics et assimilés. L'Institut National d'Assurance Maladie INAM dans sa mission d'assurer la couverture des risques liés à la maladie, aux accidents et aux maladies non professionnels et la maternité des agents publics et leur ayant droit, n'a véritablement commencé ses activités que le 1er mars dernier.

Tout début est difficile et l'INAM n'a pas échappé à cette règle. De nombreuses difficultés amplifiées très souvent par des rumeurs, continuent d'émailler les activités de l'INAM d'où la nécessité de situer les différents acteurs, l'opinion et surtout la presse sur certains éléments. Une journée d'information à l'endroit des médias a été organisée dans ce sens le 6 juillet dernier à la salle CEDEAO du CASEF sur le thème : Mécanisme et fonctionnement du régime obligatoire d'assurance maladie au Togo. L'institution a été présentée aux professionnels des médias, plusieurs zones d'ombres ont été élucidées.

Dorénavant, les journalistes savent par exemple que l'INAM est à but non lucratif et son financement émane de la cotisation des agents soit 7% du salaire ou du traitement de l'agent en activité et 3,5% du montant de la pension pour les retraités. Le champ d'application de l'INAM s'étend aux formations sanitaires publiques et aux formations sanitaires, laboratoires et officines de pharmacie et centres d'imagerie médicales privées en convention avec l'INAM. Les prestations de l'INAM couvrent plusieurs domaines allant de la consultation aux examens de laboratoire et de radiologie, des soins

liés à l'état de grossesse et d'accouchement. Cependant, l'INAM se désengage des dépenses de santé dans les structures sanitaires non conventionnées, des soins obtenus au delà des limites du Togo, la chirurgie esthétique, les compléments alimentaires, les contraceptifs et les pathologies prises en comptes par des programmes nationaux telles le VIH SIDA, la tuberculose. Les formations sanitaires délivrent des soins aux bénéficiaires mais certains de ces soins nécessitent un accord préalable donné par le conseil médical de l'INAM.

Malgré les dispositions prises, la pratique donne lieu à des difficultés partagées entre les différents acteurs notamment au niveau de l'institution qui fait face à une demande d'accords préalables de plus en plus croissants, les prestataires de service qui peinent à maîtriser le fonctionnement des prestations de l'INAM et les bénéficiaires qui font souvent preuve d'impatience. Des initiatives au niveau de l'INAM sont prises pour trouver une solution aux différentes difficultés grâce à l'organisation des rencontres de plaidoyer avec les responsables sanitaires, la sensibilisation du personnel de santé même si l'INAM regrette au passage le refus de certains agents à participer aux rencontres de renforcement de capacités.

Au delà de tout l'INAM depuis le début de ses activités jusqu'au mois de mai présente des résultats comme suit : 12066 consultations, 51084 prescriptions de médicaments, 20683 actes de biologie et 1599 actes d'imagerie.

Voici le tableau de prestation et taux de prise en charge...

PRESTATIONS ET TAUX DE PRISE EN CHARGE

Prestations	Taux de prise en charge
Consultation de médecine générale	80%
Consultation enfant de moins de cinq ans dans centre de santé public	100%
Consultation de spécialité	80%
Consultation prénatale	80%
Hospitalisation (frais de séjour)	90%
Actes de biologie médicale	80%
Intervention chirurgicale	90%
Petite chirurgie	80%
Soins infirmiers	80%
Accouchement simple (acte)	100%
Accouchement compliqué (acte)	100%
Césarienne (acte)	100%
Prestations	Taux de prise en charge
Soins ophtalmologie	80%
Soins dentaires	80%
Poche de sang	80%
Echographie	80%
Radiologie (imagerie médicale)	80%
Produits pharmaceutiques	80%
Consultation prénatale	80%
Transport malade (évacuation)	80%

Ce qui convient de savoir dans l'usage des cellulaires

L'engouement des togolais pour les téléphones portables n'est plus à être démontré. Bien que le Togo ne dispose actuellement que de deux fournisseurs de téléphonie cellulaires en occurrence Moov et Togocel. Une très grande majorité de la population dispose d'au moins un portable. Le 30 juin passé, au dernier jour de l'opération d'identification obligatoire des abonnés de tous les réseaux de téléphonie cellulaires de la place décidés par le gouvernement, sous l'égide de l'Agence de régulation des secteurs des postes et télécommunications du Togo (ART&P) ; la foule de retardataires qui s'est formée devant certaines agences de Moov et de Togocel ici et là dans la capitale Lomé ainsi que dans certaines banlieues montre sans nul doute l'importance et la place que cet appareil occupe dans le quotidien du citoyen togolais.

Les téléphones cellulaires sont des appareils radioélectriques et comme tel, ils émettent une certaine quantité d'énergie par radiofréquence vers l'utilisateur, lorsqu'ils fonctionnent. Le débit d'absorption spécifique (DAS) est l'indice qui renseigne l'utilisateur sur la quantité d'énergie émise par l'appareil lorsque celui-ci fonctionne à pleine puissance dans les pires conditions d'utilisation. L'absorption de champs électromagnétiques produit une élévation de la température des tissus du corps humain (effet thermique). Plus le DAS d'un

appareil est faible, moins celui-ci est potentiellement dangereux pour la santé. Pour l'intégralité de l'exposition du corps humain, il existe une limite de 0,08 watt/kg, moyennée sur l'ensemble du corps. Actuellement, à part quelques exceptions près, la majorité des téléphones ont un DAS inférieur à 1w/kg sur 10g de tissus : leur DAS se situe le plus souvent autour de 0,4 à 1w/kg sur 10g.

Comme on le voit bien, l'utilisation des cellulaires n'est pas sans conséquence sur notre bien-être. Les scientifiques s'opposent sur cette question. D'aucuns pensent que ces ondes électromagnétiques à faibles doses (en dessous de 2w/kg sur 10g) sont sans danger sur la santé. Mais jusqu'à présent, aucune étude n'a pu clairement établir cette innocuité. D'autres affirment que l'exposition à ces ondes à long terme peut déboucher sur les maladies comme des cancers ou la perméabilité des membranes cellulaires (telle que la barrière hémato-encéphalique).

Actuellement, avec l'évolution rapide de la technologie des téléphones portables, il est difficile d'avoir une parfaite connaissance du risque encouru. En effet, il faut une période assez longue pour mener une étude épidémiologique ayant assez de pertinence pour s'appliquer aux faibles doses de rayonnement émise par les cellulaires. Les études effectuées jusqu'à présent, ne concernent que les téléphones portables

de la première génération. Mais entre temps, la 3G s'est elle aussi beaucoup développée avec l'évolution de ses fréquences. Par contre, une étude épidémiologique suédoise conduite par Kjell Mild, révèle que les utilisateurs intensifs de téléphones mobiles auraient un risque de 2,9 fois plus élevé d'être atteints d'une tumeur maligne au cerveau du côté où ils utilisent leur téléphone. De son côté, l'Agence européenne pour l'environnement, compte tenu des doutes existants, préconise l'application du principe de précaution, et par là, une réduction des limites d'expositions actuelles. Dans le doute, il vaut mieux, d'une part choisir un téléphone portable ayant un DAS faible et d'autre part, téléphoner autant que possible dans des conditions de bonne réception ; et aussi, lors d'une communication de type GSM/GPRS/UMTS, il est conseillé d'éloigner le combiné des zones sensibles du corps, en utilisant par exemple un kit piéton ou en activant le haut-parleur du téléphone. Etre prudent dans l'achat des cellulaires aux jeunes mineurs car le développement de leur cerveau n'est pas encore totalement achevé. Comme on le voit il faut encore attendre encore quelques années avant de cerner les risques de l'utilisation des portables. En attendant nous devons rester plus que jamais prudents et modérés dans l'usage de nos cellulaires.■

Wilfried Ted

PRESSING



PRESSING DU GOLFE



Vous apporte une réponse précise à vos besoins spécifiques en matière de Pressing, Blanchisserie, Entretien de Maisons et Bureaux

Déjà opérationnel !!!



Le propre de l'Excellence

Bd. AKEI, Quartier Novissi Tél. : (+228) 22 61 95 55 / Fax : (+228) 22 61 95 56 / Cel. (+228) 91 04 79 61
01 BP 4729 LOME - TOGO E-mail : info@pressingdugolfe.com www.pressingdugolfe.com

Festival International du Film court d'Atakpamé Des jeunes des établissements scolaires seront formés

L'institut Goethe de Lomé a prêté son cadre vendredi dernier au lancement de la troisième édition du Festival International du film court d'Atakpamé. Ce festival se déroulera du 19 au 22 septembre prochain. Il comprend entre autres des ateliers de peintures et des expositions, écriture et tournage de films d'une minute, projections de films dans les quartiers, concours de films courts, des défilés de mode et des concerts de musique. La cible de cette édition est les jeunes des établissements scolaires qui se verront donner quelques notions de cinéma. En effet, cette troisième édition du Festival International du film court d'Atakpamé veut permettre l'émergence et

l'expression des talents au sein des établissements d'enseignement de la ville d'Atakpamé, stimuler chez ceux-ci l'esprit de créativité et de production d'œuvres cinématographiques. Cette édition vise aussi à relancer les activités artistiques dans les établissements scolaires. Le programme de cette édition se divise en deux parties : une partie off et une autre partie IN. « Pendant les quatre jours, il y aura des projections dans la salle culturelle d'Agbonou et des projections dans tous les quartiers. C'est le côté nouveau de cette édition. Nous apportons le cinéma aux populations. Nous allons organiser des ateliers d'éveil artistique qui sont destinés aux jeunes des écoles pour qu'ils



Les membre de jury

puissent s'exprimer avec des peintures et de la colle pour réaliser des tableaux qui seront exposés pendant ces quatre jours de festival. Il y aura des ateliers de création audiovisuels et nous comptons donner des rudiments techniques aux jeunes pour qu'ils puissent même avec des téléphones portables commencer par raconter des petites histoires, ce que nous

appelons les films d'une minute » a expliqué Jacques Do Kokou, cinéaste et coordonnateur du festival. A long terme ce festival compte qu'ici dix ans, au moins 90% des établissements ayant pris part à l'évènement, aient intégré les activités culturelles, notamment les projections de films dans leurs activités para et périscolaires. Pour cette édition sont attendus des films courts du Togo, du Bénin, de la Côte

d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso, du Cameroun, du Niger, du Sénégal, de la France et de l'Allemagne.

Il faut rappeler que ce festival du film court d'Atakpamé est une initiative de la commune d'Atakpamé et de l'Association pour la Promotion de la Culture, des Arts et des Loisirs (APCAL). La ville d'Atakpamé est le chef-lieu de la Région des Plateaux et de la préfecture de l'Ogou. Elle se situe à 160 kilomètres environ de Lomé sur la Nationale N°1. Elle reste une mosaïque de populations avec des prédominances des Ana Ifè, des Ewe, des Kabyè, des Losso, des Bassar, des Moba, des Kotokoli, des Yorouba, des Haoussa, des Peuls. ■

Magloire A.

1ère édition de Miss Castel au Broadway Les six premières lauréates sont déjà connues



Les miss Castel

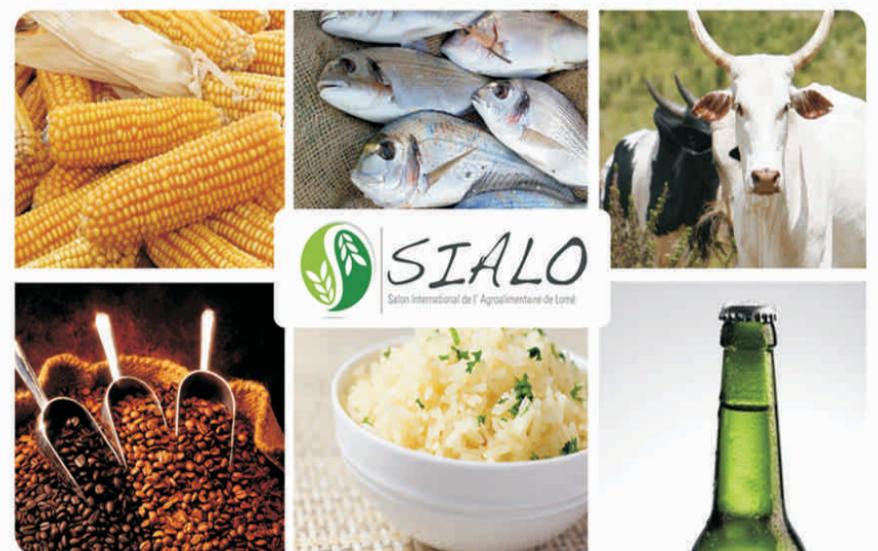
La première soirée de la série des neuf soirées qui permettront de dégager la lauréate de la première édition de miss castel a livré son verdict. Sur les dix candidates en compétition, six ont été choisies par le public présent le vendredi 6 juillet dernier pour poursuivre la compétition au Broadway discothèque de Lomé.

C'est un public varié qui a procédé au choix des six meilleures candidates de Miss Castel avec l'assistance du jury composé de trois personnes. Les dix candidates ont effectué trois sorties, soit pour se présenter, soit pour répondre aux questions occasion de démontrer ses qualités culturelles and linguistiques. A l'issue de la soirée, six des dix candidates ont été retenues pour poursuivre la soirée. Cette manifestation qui est à sa première édition, vise à promouvoir la Castel Beer, à créer un cadre récréatif pour les vacanciers et à offrir plus de

visibilité au Broadway Discothèque. Les soirées Miss Castel ont lieu tous les vendredis jusqu'au dernier vendredi du mois d'Aout qui livrera le nom de la Miss de cette première édition de Miss Castel soutenu par la BB Lomé. Il faut dire que des prix alléchants sont prévus pour la miss et ses dauphines. En prime la Miss part avec une moto et un téléphone portable. La première dauphine remporte une télévision écran plasma et un téléphone portable et la deuxième dauphine rentrera chez elle avec un téléphone portable plus une somme de cent mille (100.000) francs Cfa.

Il faut rappeler que cette première édition de Miss Castel est ouverte à toutes les filles majeures togolaises sans distinction aucune. Le Broadway discothèque n'est pas à son premier concours de beauté. Il a déjà aussi organisé les années précédentes Miss Doppevi, pour faire la promotion de la boisson Doppel. ■

Magloire A.



SIALO
Salon International de l'Agroalimentaire de Lomé

Acteurs et Professionnels de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche, de l'Agroalimentaire et de la Gastronomie; Distributeurs et Représentants de marques de produits alimentaires,

PARTICIPEZ
À LA 1^{ère} ÉDITION DU

SALON INTERNATIONAL DE L'AGROALIMENTAIRE
DE LOMÉ (SIALO) 15 - 19 AOÛT 2012

EXPOSITION - VENTE - JOURNÉES PROMO - CONFÉRENCES & ATELIERS DE FORMATION
ANIMATIONS MUSICALES & CULTURELLES - CONCOURS - EXCURSION - NUIT DU SIALO

CETEF <<TOGO 2000>> PAVILLON CLIMATISÉ OTI

www.sialo.org

Tél : +228 22 34 96 04 / 22 30 27 27
+228 90 21 79 79 / 99 99 79 79

E-mail : info@sialo.org



19ème sommet de l'UA Le duel entre le gabonais Jean Ping et la sud africaine Dlamini Zuma prendra t-il fin à Addis Abeba?

Le 19ème sommet de l'Union Africaine s'est ouvert le 09 juillet 2012 à Addis Abeba et va encore être largement dominé par la bataille interminable entre le gabonais Jean Ping et la sud africaine Dlamini Zuma pour la présidence de la Commission de l'Union Africaine.

Six mois après le premier acte de cette lutte fratricide, on avait espéré que le temps ferait son œuvre pour apaiser les esprits. Mais hélas c'est presque l'impasse, les positions restent

toujours tranchées entre les deux camps.

Suite à l'échec de la médiation intra-africaine conduite par le béninois Thomas Yayi Bonis à laquelle ont participé les deux pays protagonistes ainsi que l'Algérie, l'Angola, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, et le Tchad, on savait de toutes les façons que ce 19ème sommet qui fait office de prolongations était de tous les dangers.

Tout reste toujours ouvert et



J. Ping



Mme Zuma

bien malin celui peut encore se prononcer sur l'issue de ce duel. L'Afrique du Sud, même si elle a réussi à attirer certains pays dans son camp depuis janvier passé aura du mal à réunir cette

majorité des 2/3, tout comme le sortant Jean Ping.

Situation inextricable qui pourrait obliger l'UA à abandonner le vote des deux tiers qui paraît difficile, soit le

retrait des deux candidats afin de permettre de nouvelles candidatures. Mais il est fort à parier que le choix entre les deux suscite aussi la polémique et que les deux camps s'affrontent de nouveau.

Le Chef de l'Etat béninois Yayi Boni qui assure la présidence tournante de l'Union doit faire preuve d'inventivité pour éviter que l'affrontement final entre Ping et Mme Zuma n'entraîne des dégâts irréparables.■

E. Dieudonné

Championnat national D1 Maranatha de Fiokpo et ASKO de Kara dans la tourmente

Plus rien ne marche pour ces deux clubs qui avait démarré timidement la saison avec des résultats mitigés. Si au niveau de Maranatha de Fiokpo, il n'est pas question de trop s'alarmer parce que le club est encore en haut de tableau du classement, c'est le cas ASKO de Kara qui suscite plus d'interrogation. Ces deux clubs dont les dirigeants sont connus pour leur richesse ont dominé de par le passé le championnat et avaient d'ailleurs fini aux deux premières places du dernier championnat. Mais au cours de cette saison, ces deux clubs n'arrivent pas à combler les attentes de leurs supporters. Si dans les rangs de ASKO de Kara on peine à trouver la solution magique pour exorciser le mal qui gangrène les arènes des Kondona, dans le camp des messagers de Fiokpo, on parle de démotivation des joueurs.

Les deux dernières journées du championnat national D1 en sont la preuve que ces deux clubs sont à la dérive. Au lieu de chercher la solution idoine pour stabiliser leur club, les dirigeants des Kondona de la Kozah se sont à plusieurs reprises acharnés contre les entraîneurs qui avaient tenu cette l'équipe. GBégnon Sokpo, Adam Fazazi et bien d'autres ont fait les frais du manque de résultat des joueurs d'ASKO. Ce qu'il faut faire remarquer est que leur départ n'a pas changé la situation. Lors de la 23e journée, le club de Kara s'est fait battre lourdement à Sokodé par Sémassi par 3 buts à 1. On croyait que cette situation devrait être corrigée lors de la 24e journée mais cela ne fuit pas le cas. En déplacement à Dapaong, les Kondona se sont fait manger par le Lions de Tône, 3 buts à 0.

Du côté de Maranatha FC, l'on ne comprend plus rien. Les joueurs de Womé étaient passés à la trappe lors de la 23e journée à Tchamba face à Koroki sur la plus petite des marges. Ceci après une défaite à domicile contre Okiti de Badou la journée précédente. La série de défaites continue et même s'amplifie au niveau du club de Gabriel Améyi. Le dimanche dernier lors de la 24e



journée du championnat D1 à Lomé, les Militaires de Dyto n'ont pas été tendre avec les messagers. Les joueurs du coach Ayivi Ekuévi ont infligé une sévère correction de 6 buts à 2 à l'équipe de Fiokpo amenée par le coach Wabi Gomez. Il n'y a pas eu de revanche pour les messagers qui avaient déjà essuyé une défaite contre Dyto dans leur antre à Womé. Les Militaires ont amplifiés la nouvelle défaite de Maranatha avec un score flatteur de 6-2. Ce qui permet à Dyto de conforter sa place de leader avec 40 points. Dyto est talonné de près par l'AS Douanes (37 pts), auteur d'une victoire de 2-0 devant Sara Sport à Bafilo.

Il y a lieu de tirer l'attention des dirigeants de ces deux clubs à revoir rapidement le fonctionnement et l'encadrement de leurs équipes au risque de voir les clubs à la dérive. En ce qui concerne les autres résultats enregistrés à l'issue de cette 24e journée du championnat D1, il faut dire qu' Agaza a été tenue en échec par Gomido 1-1 ; Kotoko domine Okiti 2-1 ; Foadan corrige Asko 3-0. La rencontre Semassi et Koroki n'est pas allée à son terme. Les Guerriers de Tchaoudjo menaient tout de même 2-0 à moins de dix minutes de la fin lorsque l'arbitre Claude Djaoupé décide d'arrêter la partie à la suite des jets de projectiles dont est victime l'un de ses assistants. Le match Abou Ossé vs Tchaoudjo A.C. est reporté pour cause d'intempérie à Anié.■

B.K.

Eliminatoires Afrobasket 2013 : Les espoirs de qualification des Eperviers s'envolent

Les Eperviers basketteurs participent depuis le 08 juillet aux éliminatoires zone 3 de l'Afrobasket 2013. Les phases éliminatoires qui se disputent à Ouagadougou dans la capitale burkinabé prendront fin le 18 juillet prochain et regroupe les équipes nationales masculines et féminines des pays de la zone 3. Il s'agit des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria, le Liberia, le Burkina, le Togo, etc. les éliminatoires se déroulent au palais de sport de Ouaga 2000 et ce pour dix jours. Côté hommes, la bataille devient très rude pour les Eperviers qui sont tombés sur une équipe du Burkina averse d'un billet pour le tournoi final qui va se dérouler à Abidjan. Dans le premier match qui opposait les basketteurs togolais à leurs homologues Burkinabé, la tâche n'a pas été du tout facile pour les nôtres qui se sont fait battre lourdement ce lundi 09 juillet lors du match d'ouverture du tournoi comptant pour les éliminatoires de l'Afrobasket 2013. Dans un palais des sports de Ouaga 2000 chauffé à blanc par le public ouagalais, les Etalons ont livré un match discipliné afin de venir à bout d'une équipe du Togo. Les Etalons basketteurs ne voulaient pas rater leur première rencontre internationale avec le Togo et il ont eu raison au score final. Que ce soit au rebond et au physique,

la défense des Etalons a étouffé les offensives togolaises. Ce qui explique le score sans appel de 74-57. Une défaite qui compromet les chances de qualifications du Togo pour l'Afrobasket 2013.

Mais tout n'est pas encore perdu pour la bande à Omar Salou qui peut encore réagir pour mettre les Burkinabé en difficulté dans leur deuxième rencontre. En effet selon les règlements de la compétition, le Burkina Faso et le Togo doivent s'affronter en aller et retour en plus de leurs différentes explications contre la Sierra Leone. Conscients de la mission pour laquelle ils se sont rendus à Ouaga, Tinè Kugan et ses coéquipiers ont vite compris qu'ils se sont mis dans des difficultés et comptent redresser la barque lors du match retour pour rattraper l'écart de 17 points qui les sépare des Etalons basketteurs. Une mission difficile mais pas impossible pour Tinè Kugan. « Nous avons étudié les failles de l'adversaire à l'entraînement et nous comptons les exploiter pour espérer arracher la qualification », a-t-il déclaré à nos confrères de Sport FM. Les dames de leur côté se rendront après leur qualification au Congo pour la phase finale de l'Afrobasket Dame.■

BRHOOM Kwamé



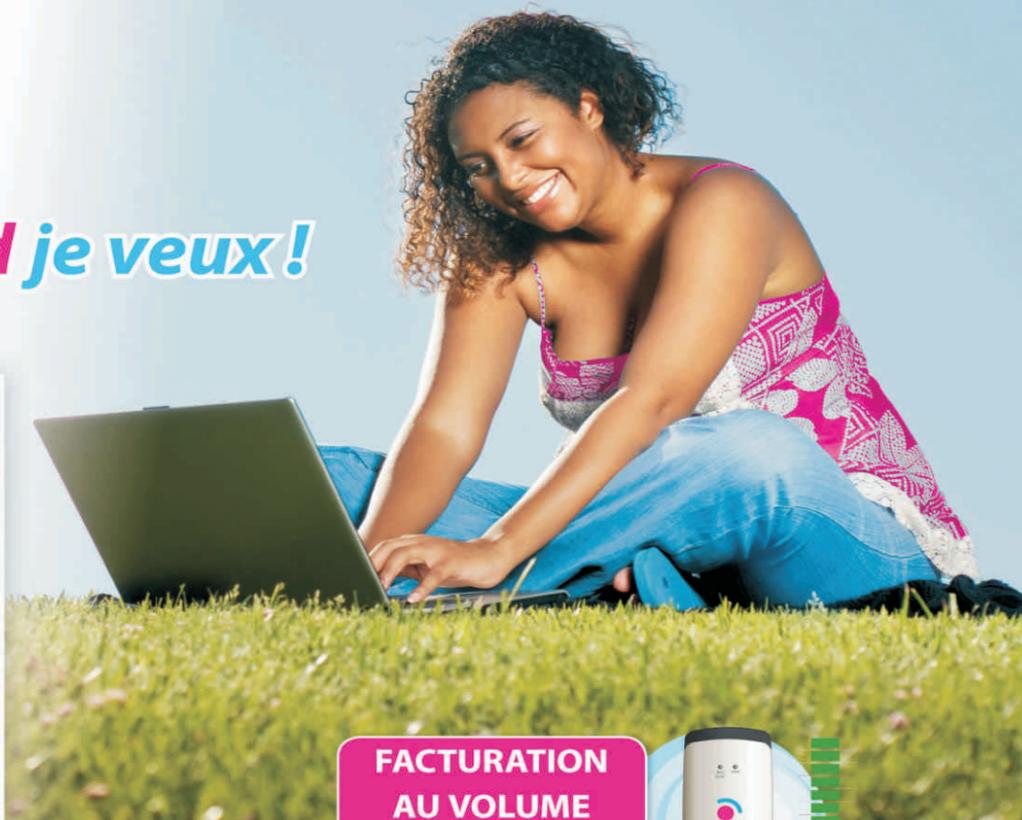
INTERNET HAUT DÉBIT POUR TOUS

À compter du 1^{er} Juin 2012

L'INTERNET HAUT DÉBIT NOMADE

HELIM nomade

Où je veux, quand je veux!



FACTURATION AU VOLUME		
FORFAIT	PRIX TTC	VALIDITÉ
64Mo	485 F CFA	2j
128Mo	990 F CFA	3j
256Mo	1 985 F CFA	5j
512Mo	3 960 F CFA	10j
1Go	7 880 F CFA	15j
2Go	15 760 F CFA	20j
3Go	23 600 F CFA	30j

FACTURATION AU VOLUME

Pour des débits de connexion supérieurs à 200 Kb/s



Prix de la clé HELIM Nomade : **24 995 F TTC**

FACTURATION À LA DURÉE

TEMPS DE CONNEXION	PRIX TTC
1H	360 F CFA

- Facturation par pas de 15mn
- Pas entamé facturé entièrement
- Tarif unique pour toute la journée (suppression d'heure creuse)



FACTURATION À LA DURÉE

Pour des débits de connexion jusqu'à 200 Kb/s



Frais de mise en service Internet : **5 900 F TTC**

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou **appelez le 112.**

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom ANANI SANTOS
Carrefour Fréau Jardin
Tél : (228) 22 23 16 91

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00